Inscription Graines de Loisirs : MERCREDIS 2026 - 2027

NOVEMBRE
DECEMBRE
2026

Renseignements

Commune d'habitation		Les inscriptions des enfants se font en fonction des communes et de leur ordre d'inscription (prioritaire et secondaire) et par ordre d'arrivée

Enfant(s) inscrit(s)

NOM	Prénom	Classe en septembre 2025	Renseignements	Situation de handicap	AEEH
			☐ PAI ☐ Appareil médical ☐ Autres à préciser :	☐ Oui ☐ Non	Si votre enfant est en situation d'handicap, bénficie t'il de l'AEEH ? ☐ Oui ☐ Non
			☐ PAI ☐ Appareil médical ☐ Autres à préciser :	☐ Oui ☐ Non	Si votre enfant est en situation d'handicap, bénficie t'il de l'AEEH ? ☐ Oui ☐ Non
			☐ PAI ☐ Appareil médical ☐ Autres à préciser :	☐ Oui ☐ Non	Si votre enfant est en situation d'handicap, bénficie t'il de l'AEEH ? ☐ Oui ☐ Non

Compléments d'informations pour la case Renseignements

Traitement médical : joindre IMPERATIVEMENT une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boites, dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant avec leurs notices.)
Appareils médicaux : lunettes, lentilles, appareil dentaire ou prothèse auditives
Autres à préciser : concerne les allergies (médicamenteuse, alimentaire ou respiratoire) et les difficultés de santé

Inscriptions

Notice d'inscription : indiquez le nombre d'enfants présents sur chaque période

					NOVEMBRE 2026				
			Horraires	Tarifs	4	18	25		
Inscription prioritaire	Cogny Denicé Montmelas St Cyr le Chatoux St Julien	Journée complète	7h30 - 18h30	25 €					
		1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30	22 €					
		1/2 journée après midi avec goûter	13h30 -18h30	17 €					
Inscription prioritaire	Rivolet Lacenas	Journée complète	7h30 - 18h30	28 €					
		1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30	25 €					
		1/2 journée après midi avec goûter	13h30 -18h30	24 €					

Total période					
Quantité		Tarifs	Total		Total dû
	x	25 €	=		
	x	22 €	=		
	x	17 €	=		
	x	28 €	=		
	x	25 €	=		
	x	24 €	=		

					DECEMBRE 2026				
			Horraires	Tarifs	2	9	16		
Inscription prioritaire	Cogny Denicé Montmelas St Cyr le Chatoux St Julien	Journée complète	7h30 - 18h30	25 €					
		1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30	22 €					
		1/2 journée après midi avec goûter	13h30 -18h30	17 €					
Inscription prioritaire	Rivolet Lacenas	Journée complète	7h30 - 18h30	28 €					
		1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30	25 €					
		1/2 journée après midi avec goûter	13h30 -18h30	24 €					

Total période					
Quantité		Tarifs	Total		Total dû
	x	25 €	=		
	x	22 €	=		
	x	17 €	=		
	x	28 €	=		
	x	25 €	=		
	x	24 €	=		

Adhésion association AGLB 21 € valable jusqu'au 31 décembre 2026	21 €

Rappel fonctionnement de Graines de Loisirs

Les inscriptions sans paiement ne sont pas prises en compte

Une absence signalée le jour même pourra bénéficier d'un remboursement UNIQUEMENT sur présentation d'un certificat médical transmis dans les plus bref délais

Les plages d'accueil des enfants sont :
- Matin : 7h30 à 9h00
- Après-midi : 13h15 à 13h30
- Soir 17h00 à 18h30

Les enfants doivent être accompagné et récupéré par un responsable, ce dernier devra signalé à la personne de l'accueil la présence et le départ de l'enfant

Tout retard pour récupérer l'enfant au-delà des horaires d'ouverture, doit être annoncé au préalable par SMS ou par mail
Directeur : 06.48.05.86.76 OU directeurs.grainesdeloisirs@gmail.com

Groupe : Association Générations Loisirs Beaujolais - Graines de Loisirs

Page : Graines de Loisirs - AGLB

Dossier à déposer sous enveloppe
au centre Graines de Loisirs
ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de Denicé

Règlement

Si le coeficient CAF est inférieur à 868 euros alors les tarifs sont adaptés*
* Justificatif à nous joindre lors de chaque inscription
Les règlements peuvent se faire uniquement par chèques, CESU, chèques vacances
Règlement à l'ordre de : Association Générations Loisirs Beaujolais

Les familles qui ont 3 enfants inscrits à Graines de Loisirs bénéficient d'une réduction de 10% (voir fiche tarifs)

Banque	n° chèque	Emetteur	Montant des règlements

Date et signature du parent	Total dû